

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000697 – ASA 11/004/00

Informations complémentaires sur l'AU 185/00 (ASA 11/002/00 du 29 juin 2000)

*Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / RENVOI FORCÉ

**AFGHANISTAN      Le professeur Mohammad Rahim Elham**  
**(PAKISTAN)**

---

Londres, le 30 octobre 2000

Amnesty International a appris que le Professeur Mohammad Rahim Elham s'était vu accorder l'asile par un pays sûr.

Ce réfugié afghan vivant au Pakistan avait été renvoyé en Afghanistan en juin 2000, en violation d'un accord conclu entre le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le gouvernement du Pakistan au sujet d'une évaluation commune, avant toute expulsion, des demandes du statut de réfugié. Il était à craindre que les autorités afghanes ne les soumettent à des violations de ses droits fondamentaux. La large médiatisation dont a fait l'objet le cas de cet homme et les inquiétudes exprimées par le monde entier ont permis son retour au Pakistan et sa réinstallation aux États-Unis.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.**

**Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

***La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -***